



Critères d'attribution des aides – SCAS.

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Délibération 2025/03 /CA-032

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;
Vu les statuts du SCAS, notamment son article 5 ;
Vu l'avis du conseil de service du SCAS ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE les critères d'attribution des aides du SCAS, joints à la présente délibération.

Toulouse, le 10 mars 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

24 mars 2025

Odile RAUZY

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Critères d'attribution des aides

- **Billetterie/Sortie à la journée**

Tranche	Indice	Reste à charge
UT 1	< 361	20%
UT 2	> 362 et < 465	35%
UT 3	> 466 et < 520	50%
UT 4	> 521 et < 660	65%
UT 5	> 661	80%

- **Loisir (voyages de groupe, etc...)**

Tranche	QF	Reste à charge
Tranche 1	< 12 400€	25%
Tranche 2	> 12 401€ et < 15 000€	40%
Tranche 3	> 15 001€ et < 18 000€	55%
Tranche 4	> 18 001€	70%

Critères d'attribution des aides

- **Bénéficiaires de l'action sociale (cf décret 2006 et code de l'éducation, article L951-1) :**
 - Titulaire en détachement sortant : NON
 - Titulaire en disponibilité : NON
 - Titulaire en longue maladie (maximum 3 ans) ou Contractuel en grave maladie : OUI
 - Titulaire en maladie de longue durée (maximum 5 ans) : NON
 - Titulaire ou contractuel en congé parental : NON
 - Titulaire en maladie professionnelle : OUI
 - Apprenti contrat en alternance : OUI
- **Aide à la naissance :** carte cadeau Glady d'une valeur de 100€
 - Conditions d'attribution :
 - En activité à la naissance de l'enfant ; 2 mois d'ancienneté pour les contractuels
 - Uniquement jusqu'au 1 an de l'enfant
 - Envoi au SCAS de façon dématérialisé de l'acte naissance par les services RH
- **Arbre de Noël et carte cadeau - enfants des personnels UT**
 - Conditions d'attribution :
 - En activité au 1^{er} octobre de l'année en cours; 2 mois d'ancienneté pour les contractuels
 - Age de l'enfant compris entre 1 an au 1^{er} janvier de l'année en cours et 12 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours